

P. S. „ L'assemblée s'est bien trompée en
 „ croyant que l'abolition des ordres religieux
 „ seroit applaudi dans les cloîtres. Si on ex-
 „ cepte quelques moines discoles (& dans
 „ quelle profession n'y a-t-il pas de mauvais
 „ fujets ?), tous les autres détestent les sacri-
 „ leges déprédations de la cohue soi-disant na-
 „ tionale (a). Les demandes de sécularisation,

ce bien à l'état & non pas à l'Eglise, qu'il a été dit : *Ce que vous aurez lié ou délié sur la terre, sera, à votre voix, lié ou délié dans les cieux ?* Quel homme assez ignorant pour se permettre ici le moindre doute ? Il n'en est pas un seul ; & tout religieux qui auroit profité de cette permission, saura bien, dans son cœur, que ce prétendu bénéfice n'est que la faculté de se damner ; que s'il n'est plus d'archers pour arrêter pendant sa vie un moine défroqué, il est encore des démons pour saisir l'apostat au moment de la mort ; que si l'excommunication civile est levée, il en est encore une qui ne lui permet plus de monter à l'autel, qui ne lui permet plus, non-seulement d'absoudre, mais d'être absous. Eh ! ce seroient des moines apostats qu'on voudroit nous donner pour curés, pour vicaires ! Nous espérons bien que les pasteurs des ames sauront comment ils doivent recevoir ces lâches déserteurs, lorsqu'ils oseront se présenter pour célébrer nos saints mystères, lorsqu'ils oseront demander à monter sur ces mêmes autels en face desquels ils avoient prononcé le serment qu'ils n'ont pas honte de violer ; lorsqu'ils oseront demander à offrir de leur main le même Dieu qui a reçu leurs vœux, & qui doit juger tous les parjures. „

(a) En considérant que tant de belles églises appartenant à des religieux & des religieuses, alloient être démolies ou profanées ; je songeois avec un regret particulier à la superbe église de Ste. Genevieve, ce grand ouvrage de Soufflot, qui n'est pas encore entièrement achevé, quoique la lanterne dût y être posée en 1788. Je me rappellois les vers vraiment remarquables qui avoient célébré ce fu-